

## Note aux enseignants



### Les enseignants affectés aux surveillances doivent veiller :

- à interdire toute communication entre les étudiants pendant les épreuves.
- à ce que les nom et prénom soient reportés sur chaque copie remise.
- à ce qu'une copie soit remise pour chaque matière même si aucune réponse n'y est reportée.
- à interdire l'utilisation de l'effaceur.
- Tous échange des affaires scolaire, est interdit.
- **à ce que la copie soit rédigée d'une seule couleur (bleu ou noir).**
- La gestion des sorties temporaires après la première demi-heure est laissée à l'appréciation des enseignants surveillants.
- Tous candidats ne remettant pas sa copie dans les temps sera sanctionné.
- Les téléphones mobiles et autres appareils de communication audio et/ou visuels, ou de stockage de données (baladeur, lecteur MP3, écouteurs, casque anti-bruit, pc portable,...) sont strictement interdits. A tous moment de chaque épreuve, tout candidat peut être soumis, si nécessaire, à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication
- **Les calculatrices programmables sont strictement interdites**
- **Durant les épreuves, aucun document n'est autorisé.**
- 

### Gestion des tables

